

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et / ou de titres donnant accès au capital social de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

TRANSGENE

Société Anonyme
au capital de 62 449 098 €
400, boulevard Gonthier d'Andernach
67405 Illkirch-Graffenstaden

Assemblée Générale mixte du 22 mai 2019
18^e résolution

GRANT THORNTON **Commissaire aux Comptes**

Cité Internationale
44, quai Charles-de-Gaulle
69463 Lyon Cedex 06
SA au capital de € 2 297 184
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres **Commissaire aux Comptes**

Tour First
TSA 14444
92037 Paris La Défense Cedex
SAS à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et / ou de titres donnant accès au capital social de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Société TRANSGENE SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions et / ou de titres donnant accès au capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, pour un nombre maximal de 100 000 actions nouvelles à émettre, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à € 100.000.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission d'actions et / ou de titres donnant accès au capital social de votre Société et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions et / ou titres donnant accès au capital social de votre Société à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions et / ou des titres donnant accès au capital de votre Société à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions et / ou des titres donnant accès au capital de votre Société à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Fait à Lyon et Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes,

GRANT THORNTON
Membre français
de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Françoise Méchin
Associée

Cédric Garcia
Associé